

PROJET ÉOLIEN « BOIS DE LA LONDE »

Septembre 2021



Prise de vue de la zone d'étude depuis le carrefour de la RD151 et de la RD225

ÉDITO

Le projet éolien Bois de la Londe, une opportunité de participer à la transition énergétique.

La phase de conception du projet éolien du Bois de la Londe a bien avancé ces derniers mois. L'ensemble des études nécessaires au développement d'un projet éolien sont en cours de finalisation, le nombre et le positionnement des éoliennes a pu être défini.

L'implantation des 5 éoliennes du projet vous est présentée en page suivante.

L'équipe-projet est actuellement en train de rédiger le dossier de demande d'autorisation environnementale qui devrait être déposé en Préfecture de Seine-Maritime à l'automne prochain. L'instruction du dossier par les services de l'État pourra alors débuter.

Nous souhaitons rappeler que nous restons à votre entière disposition pour échanger sur le projet.

Gaylor Barré

Ingénieur Territorial – RES

gaylor.barre@res-group.com

06 82 04 42 43

INVITATION PERMANENCE D'INFORMATION n° 2

Venez échanger avec l'équipe et vous informer sur le projet :

Le mardi 5 octobre 2021
en salle communale
d'Etampuis
entre 17h et 20h

Ce temps d'information sur le projet est ouvert à tous, que vous soyez habitants de la commune de Bracquetuit ou d'Etampuis.

Si vous n'êtes pas disponible pour vous rendre à la permanence, n'hésitez à nous poser vos questions par mail ou téléphone aux coordonnées ci-contre.

Considérant le contexte sanitaire actuel, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition et les gestes barrière devront être respectés.

Le projet Bois de la Londe en chiffres



5 ÉOLIENNES
4 à Bracquetuit
1 à Etampuis



39 400 MWh / AN
production d'électricité



2 STRUCTURES DE LIVRAISON
permettant de raccorder le parc au
réseau électrique



**17 500 PERSONNES
(CHAUFFAGE INCLUS)**
soit près de la moitié des habitants de la
Communauté de communes
Terroir de Caux



+ DE 170 000 € / AN
pour les collectivités :
Département de Seine-Maritime,
Communauté de communes Terroir de
Caux, Bracquetuit et Etampuis

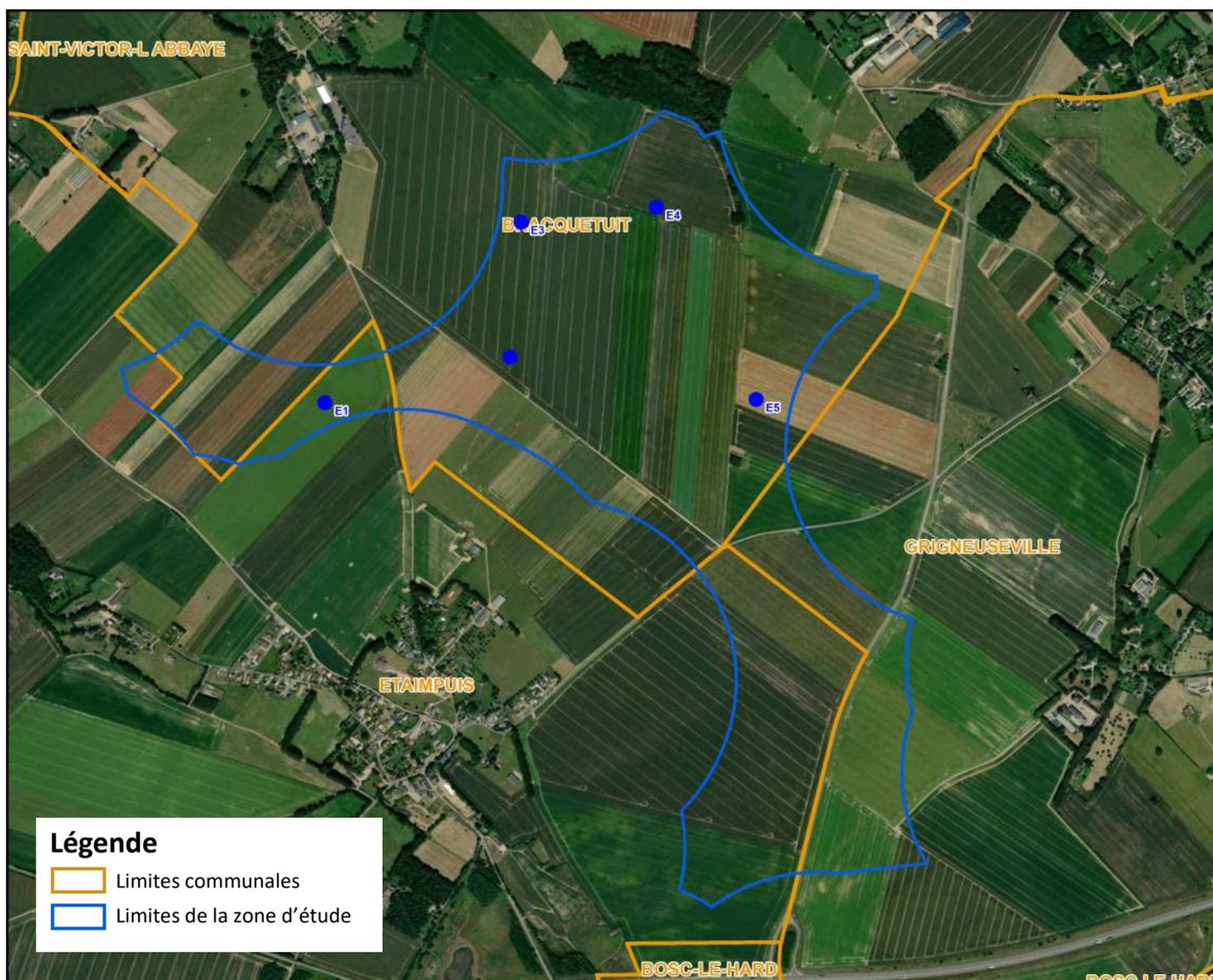


**16 400 TONNES DE CO2 EVITEES
PAR AN**
soit l'équivalent de 500 voitures faisant
quotidiennement l'aller-retour entre Rouen
et Paris

L'implantation des éoliennes est désormais définie

Le projet Bois de la Londe propose une implantation de 5 éoliennes sur le plateau agricole. Le positionnement des éoliennes est le résultat de nombreuses études permettant de garantir une bonne production d'énergie renouvelable tout en réduisant les impacts environnementaux et paysagers. Par ailleurs, l'utilisation des chemins déjà existants sur la zone permet de réduire l'impact sur le foncier agricole.

Cette carte est similaire à celle qui a été présentée lors de la permanence d'information organisée en salle communale de Bracquetuit en juillet dernier.



Vous nous avez posé ces questions

Nous vous proposons ci-dessous la réponse à certaines des questions que vous nous avez posées lors de la première permanence d'information.

Que se passe-t-il quand le parc arrive en fin d'exploitation ?

La durée de vie d'un parc éolien en exploitation est d'environ 20 à 25 ans. Arrivé à cette échéance, trois possibilités sont envisageables :

- La **fin d'exploitation suivi du démantèlement du parc éolien**, pris en charge par l'exploitant du parc ;
- La **maintenance intensive**, c'est-à-dire le remplacement de gros composants (nacelle, pale) pour permettre de poursuivre l'activité du parc ;
- Le **renouvellement du parc** qui consiste à démanteler le parc en place, puis à installer de nouvelles éoliennes. Cette option est équivalente au re-développement d'un parc, une nouvelle autorisation préfectorale est nécessaire. Le nombre, le positionnement, la hauteur des éoliennes peut varier en fonction de la réglementation en vigueur à la date du renouvellement.

Même si la tendance actuelle tend plutôt vers le renouvellement des anciens parcs avec l'installation de machines plus récentes permettant d'augmenter nettement la production, **chaque cas est spécifique et la décision n'est prise que dans les dernières années d'exploitation du parc.**

À combien de décibels est estimé le bruit d'une éolienne depuis les habitations ?

L'émergence de bruit produit par un parc éolien doit être au maximum de 5 décibels (dB) le jour et 3 dB la nuit (par rapport à l'environnement sonore actuel), depuis une habitation. Dans le cadre de la réglementation sur les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), dont font partie les parcs éoliens, l'exploitant doit s'assurer de la bonne conformité acoustique de son parc éolien. Dans le cas contraire, il risque des pénalités voire l'arrêt des éoliennes. **L'exploitant du parc éolien est de toute façon contraint de respecter la réglementation acoustique en vigueur et d'appliquer des mesures de bridage de ses machines le cas échéant.** Ces bridages acoustiques consistent à réduire la vitesse de rotation ou arrêter des machines pour certaines vitesses ou directions de vent afin de diminuer le bruit émis par les éoliennes.

Le projet en photomontages

L'intégration paysagère d'un projet éolien est étudiée à l'aide de simulations visuelles, appelées photomontages. Elles permettent de simuler l'intégration des éoliennes dans le paysage. Les prises de vue sont déterminées par un bureau d'études indépendants dans le cadre de l'étude paysagère de manière à ce qu'ils soient pertinents, représentatifs et lisibles.

Les points de vue sont propres à chaque projet mais sont généralement pris depuis : les lieux publics, entrées et sorties de village, monuments historiques, etc. Nous vous proposons ci-dessous deux photomontages. L'ensemble du carnet de photomontages sera consultable dans le cadre de l'enquête publique.



Simulation visuelle depuis la rue du Puits en direction de la salle communale (Bracquetuit)



Simulation visuelle depuis la rue des Fauvettes en direction de Saint-Victor-l'Abbaye (Etampuis)

L'éolien en Normandie, une filière d'avenir

Où en est le développement de l'éolien en Normandie ?

La Normandie occupe aujourd'hui la 9ème place des 13 régions françaises en termes de développement de l'éolien.

Au 31 mars 2021, la Normandie comptait près de 90 parcs éoliens en fonctionnement ayant une capacité cumulée de 899 MW.

Le Schéma Régional Climat Air Energie a fixé pour objectif une capacité électrique éolienne de 1 900 MW à horizon fin 2020. Aujourd'hui, seuls 47 % de l'objectif sont atteints, le projet Bois de la Londe contribuera ainsi à poursuivre la transition énergétique déjà entamée sur le territoire.

Une filière pourvoyeuse d'emplois locaux

La filière éolienne est fortement pourvoyeuse d'emplois avec plus de 20 200 emplois à l'échelle nationale au 1er janvier 2020. 900 de ces emplois sont situés en Normandie dont plus de la moitié dans le secteur de la fabrication de composants pour les éoliennes. De fortes perspectives de recrutement sont envisagées notamment pour les usines de construction d'éoliennes en mer, General Electric à Cherbourg et Siemens-Gamesa au Havre.



Parc éolien de Bricqueville exploité par RES (Calvados)

899 MW
puissance totale installée

90
parcs éoliens en service

900
emplois régionaux

Le saviez-vous ?

Le port de Dieppe est l'un des principaux ports d'accueil d'éoliennes terrestres !

Ces dernières années, le port de Dieppe a vu fortement croître le trafic maritime lié à l'importation de composants d'éoliennes terrestres (turbines, pales, sections de mât) issus d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie ou encore du Portugal. Ces chargements sont destinés aux parcs éoliens normands et des régions voisines. Le trafic est passé de 6 navires accostant en 2007, à 55 en 2019 avec une pointe à 59 en 2017 !

Outre l'éolien terrestre, ce port est amené à jouer un rôle crucial concernant le développement des énergies marines renouvelables en Normandie. Le port de Dieppe accueillera notamment la base de logistique et de maintenance du parc éolien en mer « Dieppe - Le Tréport ».

Le « Campus Normandie Eolien » est situé aux lycées Descartes et Maupassant de Fécamp

Depuis 2019, ces deux lycées professionnels et technologiques de Fécamp accueillent une formation dédiée à l'exploitation et à la maintenance des parcs éoliens. Le BTS « Maintenance des systèmes – option Systèmes éoliens » permet à une vingtaine d'étudiants par an de se former aux techniques de l'éolien à la fois maritime et terrestre.

Ce Campus d'Excellence International Normand dispose d'un bâtiment récemment inauguré de 10 mètres de haut et d'une surface d'environ de 350 m² permettant d'accueillir une partie de mât d'éolienne avec sa plateforme extérieure afin de poursuivre la formation du travail en hauteur sur des éléments grandeur nature.



CONTACTEZ-NOUS

RES SAS - Ampère E+ 34-40 rue Henri Regnault 92400 Paris La Défense, France

☎ 01 53 93 66 20 ✉ info.france@res-group.com 🌐 www.res-group.com